

Réunion publique de Commission de Suivi de Site d'Ambès Nord

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

à Ambès (33)

Mardi 4 décembre 2018 – 14 heures

Le compte-rendu ne reproduit pas les échanges concernant la prévention des actes malveillants.

Liste des participants

Collège « Administrations de l'État »

Monique ALLAUX	DREAL Nouvelle Aquitaine
Annick DE MENORVAL	DREAL Nouvelle Aquitaine
Anne TOURDOT	DREAL Nouvelle Aquitaine
Emmanuel LALIRE	DDTM Gironde
Hélène DOURNEAU	Bordeaux Métropole
Stéphane CUISINIER	SDIS 33 – Chef de centre Ambès/Bassens

Collège « Collectivités territoriales ou établissements publics »

Kevin SUBRENAT	Mairie d'Ambès – Maire, Président de la CSS
Jean-Pierre MAZZON	Mairie d'Ambès – Premier adjoint au maire
Bertrand NAU	Mairie de Bourg-sur-Gironde – Adjoint au maire

Collège « Exploitants »

Christophe LOUBERE	NOURYON
Monsieur PERRON	NOURYON
Stéphane ARCHAT	COBOGAL
Jean-Marc ZABALETA	DPA

Collège « Salariés »

Jérôme BORTOLATO	NOURYON – Membre du CHSCT
-------------------------	---------------------------

Collège « Riverains »

Daniel BAS	ADSH Haute Gironde
Christian VIGNAUD-SAUNIER	Association Claire Aubarède
Bernard FOURNIER	Sepanso

Autres participants

Nathalie CORDONNIER	Suez Remédiation
Julien LESCURE	Suez Remédiation
Cédric REYNAUD	Consultant SSE
Vasco MACEDO	Président société Orion

Participent également à la réunion 7 anciens salariés de la société Orion.

Ordre du jour

- Bilan de l'activité des établissements et des nouveaux projets (par les industriels)
- Présentation des inspections (DREAL – UD33)
- Présentation du plan de gestion du site de la société Orion
- Autres sujets souhaités à l'initiative des participants

Documents associés

Plan de gestion de la société Orion
Présentation de la société Cobogal
Présentation de la société Nouryon
Présentation de la société DPA

14 h 10 – Début de la réunion

M. SUBRENAT, Maire d'Ambès

Ouvre la réunion.

Les participants procèdent à un tour de table de présentation.

Présentation du plan de gestion du site de la société Orion

Mme ALLAUX, DREAL

Précise que la société Orion ne fait plus partie officiellement de la CSS, dans la mesure où son activité a cessé. Il est toutefois apparu opportun de présenter les mesures de gestion et de dépollution du site, suite à des interrogations portées par la collectivité, par des salariés et par des riverains.

M. REYNAUD, Consultant SSE

Note que le site se situe à proximité de la zone occupée par la société Cobogal, et qu'il s'étend sur une superficie de 18 hectares. De nombreuses infrastructures y sont implantées, ainsi que des espaces verts.

Le site s'est implanté en 1959. Jusqu'à 2016 y ont été fabriqués du noir de carbone pour l'industrie du pneu, des produits en caoutchouc, des flexibles et des joints. L'activité a cessé le 23 décembre 2016. De 2016 à 2018, ont été lancés des études environnementales, des mises en sécurité, et le démantèlement a été initié en 2018.

L'objectif du plan de gestion est de réhabiliter le site de manière à le rendre compatible avec son usage futur, de type industriel. La société Suez Remédiation est chargée de mener les investigations puis de réaliser les travaux.

Mme CORDONNIER, Suez Remédiation

Indique que les différentes phases du plan de gestion consistent à mener une étude historique et documentaire, une étude de vulnérabilité, puis une série de diagnostics, afin d'identifier et de caractériser les anomalies. 74 sondages ont été effectués en deux campagnes, via le recours à 12 piézomètres et à 15 prélèvements dans les fossés et dans la lagune. Les résultats font état d'anomalies de concentrations en hydrocarbures (dont des hydrocarbures aromatiques polycycliques) dans les sols, à différents endroits. Sont également notés une présence ponctuelle de métaux associés aux remblais, des traces de dioxines et de furanes, un impact en cuivre et en zinc dans les fossés, et l'absence d'impact significatif sur les eaux

superficielles des fossés. L'ensemble de ces études permet d'élaborer le schéma conceptuel du site.

L'étape suivante vise à définir une stratégie de remédiation, en s'appuyant sur une analyse statistique, elle-même fondée sur l'estimation de masse de substances, et de formuler des propositions de seuils de dépollution. Une fois déterminées les zones les plus polluées, et en fonction des bilans coûts/avantages, les techniques de dépollution sont choisies. Dans la zone usine et la zone nord-ouest, il est prévu d'excaver les sources concentrées et de les éliminer hors site. Il sera par ailleurs procédé au curage des fossés sur plusieurs tronçons et de la lagune en totalité.

Il convient ensuite de vérifier la comptabilité de l'état du site avec son usage futur, à savoir une activité industrielle. Les calculs ont montré que le site était compatible avec cette activité en l'état actuel.

M. LESCURE, Suez Remédiation

Indique que des échanges ont eu lieu avec la DREAL sur les études réalisées. Un arrêté préfectoral de travaux sera émis par la préfecture à l'issue de cette phase. La société Orion formulera également un certain nombre de propositions en termes de restriction d'usage, à savoir le maintien de la couverture végétale dans le secteur nord-ouest, l'interdiction d'usage des eaux souterraines, la conservation de la mémoire (*via* la transmission de l'ensemble des documents aux futurs propriétaires) et le maintien de la surveillance des eaux.

Mme ALLAUX, DREAL

Confirme la prochaine présentation du projet d'arrêté encadrant les mesures de gestion. Le site n'affiche pas de risques sanitaires, au regard de l'absence de migration des polluants dans les eaux souterraines et dans les eaux de surface. Néanmoins, il convient de traiter les sources concentrées. L'excavation doit être réalisée dans les zones fortement concentrées afin de supprimer les impacts sanitaires sur les usages futurs. Il s'avère possible d'y développer une activité industrielle, moyennant quelques restrictions, comme la non-utilisation des eaux souterraines.

M. FOURNIER, SEPANSO

Emet des doutes quant à l'absence de migration de la pollution vers les nappes souterraines. En effet, dans le secteur concerné, existent des nappes d'accompagnement de la Garonne et de la Dordogne, entraînant des fluctuations d'eau en fonction des marées. Les éléments pollués du site, piégés par la couverture végétale, sont donc susceptibles de migrer vers les zones avoisinantes.

Mme CORDONNIER, Suez Remédiation

Explique que la nappe qui est en relation avec la nappe d'accompagnement, à savoir la nappe intermédiaire, est protégée par une dizaine de mètres d'argile. Ainsi, au regard des quantités observées dans la nappe d'eau superficielle, les migrations vers la nappe d'eau intermédiaire sont probablement très faibles et négligeables.

M. FOURNIER, SEPANSO

Ne partage pas ce point de vue. Au bout d'un certain temps, les éléments concernés migrent et se retrouvent à proximité. Il n'y a pas que de l'argile. Des déplacements peuvent donc avoir lieu entre deux couches de galets, de sable ou d'alluvions. Il invite la DREAL à se montrer prudente et à opérer des études plus précises sur une période plus longue.

Mme ALLAUX, DREAL

Signale que les piézomètres sont en place depuis longtemps, sans que des anomalies majeures n'aient été détectées, et resteront en place plusieurs années. L'arrêté ne prévoit pas de date butoir d'arrêt de cette surveillance, dont la société Orion sera toujours comptable.

M. REYNAUD, Consultant SSE

Précise qu'au regard des investigations réalisées, la couche d'argile, d'une épaisseur de 13 mètres, s'étend sur l'intégralité du site. De plus, cette nappe superficielle est surveillée par

sept ou huit piézomètres, qui, au cours de deux campagnes successives, n'ont fait état d'aucun impact.

M. VIGNAUD-SAUNIER, Association Claire Aubarède

Estime important de fixer une durée minimale de surveillances des eaux. Par ailleurs, l'argile du sous-sol de la presqu'île est vaseuse. Son étanchéité n'est donc pas assurée. Enfin, M. VIGNAUD-SAUNIER s'enquiert de l'origine de la pollution au zinc et au cuivre.

M. LESCURE, Suez Remédiation

Confirme la présence de zinc et de cuivre dans les fossés, mais indique ne pas en connaître l'origine. En tout état de cause, leur impact est très faible.

Mme ALLAUX, DREAL

Signale que ces polluants peuvent provenir de remblais. La société Orion ne se dédouane pas du traitement de ces anomalies.

M. VIGNAUD-SAUNIER, Association Claire Aubarède

Fait remarquer qu'auparavant, la vigne était cultivée sur toute la presqu'île, ce qui peut expliquer la présence du zinc et du cuivre. Pour autant, ces pollutions ont pu migrer sur l'ensemble de la zone. Par ailleurs, M. VIGNAUD-SAUNIER note que la question du personnel en contact avec ces polluants n'est pas abordée.

Mme ALLAUX, DREAL

Explique que les aspects sociaux ne seront pas discutés en CSS, sauf s'ils ont des impacts en termes environnementaux.

M. VIGNAUD-SAUNIER, Association Claire Aubarède

S'enquiert du montant du budget alloué aux mesures mises en œuvre sur le site d'Orion.

M. MACEDO, Orion

Indique que cette information est confidentielle.

Mme ALLAUX, DREAL

Note que le plan de gestion, dont la diffusion est publique, fait mention de ces chiffres. Mme ALLAUX s'engage à communiquer ces montants.

M. JOBLON, ex-secrétaire du CHSCT Orion

Fait remarquer que d'importants volumes de réfractaires, contenant du chrome VI, ont été enterrés dans divers endroits du site. M. JOBLON demande si des risques d'infiltration sont à craindre.

Mme CORDONNIER, Suez Remédiation

Assure que les recherches de traces de chrome VI ont été infructueuses.

M. JOBLON, ex-secrétaire du CHSCT Orion

Affirme que toutes les zones n'ont pas été sondées. Or les réfractaires ont été enterrés en grand nombre au sud du site, notamment sur le chemin qui mène des expéditions au laboratoire.

Mme ALLAUX, DREAL

Propose de vérifier les investigations, et d'ajouter dans l'arrêté un diagnostic complémentaire afin de répondre à l'interrogation relative à la présence de chrome. Toutefois, si l'exploitant démontre que des investigations ont eu lieu partout, il ne sera pas donné suite à la requête.

M. JOBLON, ex-secrétaire du CHSCT Orion

Signale que des zones ont également été impactées par l'enterrement de Téflon et de fibres de verre.

Mme ALLAUX, DREAL

Entend lever les doutes également sur ces aspects.

M. SUBRENAT, Mairie d'Ambès

Salue le fait que soit prévu un curage de la jalle par l'industriel. M. SUBRENAT s'interroge néanmoins sur la manière dont cette opération sera menée, mais également à propos de l'incidence sur l'exutoire en rivière et de la migration possible des polluants.

Par ailleurs, il s'enquiert de la surface concernée par la décharge de noir prévue au nord du site. Il pourrait être davantage opportun de décaisser le terrain et de le combler par de la terre neutre.

Enfin, M. SUBRENAT demande si la société Orion est contrainte par une caution environnementale en tant que site classé, et s'enquiert des raisons visant à interdire l'utilisation des eaux souterraines.

Mme ALLAUX, DREAL

Propose de prévoir un retour sur l'ensemble des questions posées en séance lors d'une réunion de la CSS en 2019, ou, à défaut, dans le cadre d'un comité de pilotage.

Mme DOURNEAU, Bordeaux Métropole

Précise qu'une partie du site est en zone inondable. Elle demande si cet aspect a été pris en compte dans l'étude réalisée sur la migration de la pollution.

M. LESCURE, Suez Remédiation

Assure que des réponses précises aux questions posées seront apportées dans un second temps. Il précise toutefois qu'une décharge était autorisée sur le site à un point très localisé dans la zone nord-ouest, *via* un arrêté datant du début des années 2000. Deux piézomètres y ont été installés, afin de suivre les eaux souterraines.

Par ailleurs, le site était soumis à garanties financières, lesquelles ne couvrent que la partie relative à la mise en sécurité.

M. MACEDO, Orion

S'engage pour sa part à communiquer ultérieurement les montants de l'assurance environnementale.

Mme ALLAUX, DREAL

Observe que les garanties financières interviennent lorsque l'exploitant est défaillant. Pour l'heure, tel n'est pas le cas : l'exploitant met en œuvre un plan de gestion, prend en compte les remarques et met en œuvre des investigations complémentaires.

M. REYNAUD, Consultant SSE

Indique que l'exploitant, lorsqu'il quitte le site, propose la mise en place de servitudes. L'exploitation de la nappe pour un usage industriel n'ayant pas fait l'objet d'une étude, elle n'a pas été intégrée à ces servitudes.

Mme CORDONNIER, Suez Remédiation

Ajoute que par défaut, dans ce cas, l'utilisation des nappes souterraines est interdite.

M. REYNAUD, Consultant SSE

Observe que le protocole de mise en œuvre du curage de la jalle n'a pas encore été écrit. Il est toutefois prévu de la profiler de manière correcte. Il n'y aura donc pas de point bas ou de stagnation de l'eau. La profondeur du curage est limitée. Cette problématique est annexe.

M. SUBRENAT, Mairie d'Ambès

Regrette que le plan de gestion n'ait pas été envoyé en amont de la réunion. Il aurait été également opportun et courtois d'échanger en amont sur l'avenir du site.

Mme ALLAUX, DREAL

S'engage à communiquer le plan de gestion.

Mme DOURNEAU, Bordeaux Métropole

Précise que Bordeaux Métropole dispose d'un plan de gestion des jalles, dans le cadre de sa compétence de gestion des milieux aquatiques. Il est possible que ce document contienne des recommandations particulières à propos de cette activité.

Mme ALLAUX, DREAL

Indique que le PPRT en vigueur sur la zone limitera grandement les activités futures sur le site, lesquelles ne devront par exemple pas prévoir de présence humaine.

Par ailleurs, une inondation en surface, au caractère nécessairement ponctuel, ne devrait pas remobiliser les polluants enfouis dans le sol.

Les représentants de l'entreprise Orion, ainsi que ceux du cabinet Suez Remédiation quittent la séance.

M. BAS, ADSHHG

Evoque les PPRT qui concernent la presqu'île d'Ambès. Le PPRT Sud s'est parfaitement déroulé. En revanche, le PPRT Nord a été développé et approuvé sans que la CSS n'en ait été informée. De plus, le collège « riverains » de ce PPRT ne comprenait que le port autonome de Bordeaux. M. BAS déplore vivement cette situation.

Mme ALLAUX, DREAL

Reconnaît que la DREAL a commis une erreur dans le processus d'élaboration du PPRT Nord, en oubliant d'y associer la CSS. Toutefois, un travail significatif de concertation a été mené avec les riverains concernés, *via* différentes réunions publiques et des contacts directs. Ainsi, un travail correct et raisonnable a été réalisé avec les personnes concernées. Une réunion extraordinaire de la CSS pourra être organisée pour présenter le PPRT, lequel a été réalisé sur mesure pour chacun des riverains, sans volonté de cacher quoi que ce soit à la CSS. Mme TOURDOT et M. LALIRE se sont déplacés à plusieurs reprises pour rencontrer les riverains individuellement.

M. SUBRENAT, Mairie d'Ambès

Confirme qu'un travail complet et sur mesure a été réalisé.

M. BAS, ADSHHG

Indique que ses remarques portent principalement sur la partie technique du PPRT, notamment à propos du BLEVE. Il est regrettable que Michel LESBATS n'ait pas été sollicité à ce sujet. Il s'étonne notamment que les effets missiles n'aient pas été pris en compte.

Mme ALLAUX, DREAL

Explique que les projections ne sont pas prises en compte dans les PPRT, conformément aux dispositions du législateur, au regard du caractère aléatoire des retombées et de la probabilité très faible. En revanche, les effets thermiques du BLEVE et les *boil-overs* ont été sérieusement étudiés. Le personnel de la DREAL est spécialisé sur ces questions. L'étude de danger de Cobogal a été instruite de manière approfondie. Mme ALLAUX s'engage à la mettre à disposition de M. BAS.

M. BAS, ADSHHG

Note que la question de la propagation d'un BLEVE, selon qu'elle se fait sur de l'eau ou sur un sol normal, n'a pas été évoquée. De ce fait, la ville de Bourg n'est plus concernée par le PPRT.

Mme ALLAUX, DREAL

Indique que les modélisations opérées sont communes à l'ensemble du territoire et qu'elles se fondent sur des données fournies par des bureaux d'études compétents. Mme ALLAUX invite M. BAS à lui faire parvenir les éléments susceptibles de conduire à réviser les études réalisées.

M. BAS, ADSHHG

Relève que les effets de surpression n'ont pas été pris en compte à partir de 50 millibars. Or les premiers problèmes surviennent à partir de ce seuil.

Mme TOURDOT, DREAL

Signale que les riverains bénéficieront d'une prise en charge à 100 % des frais des travaux qui seront effectués. Ainsi, l'administration est allée au-delà de ce que prévoyait la loi. Désormais, les trois propriétaires souhaitent que le PPRT soit mis en œuvre, dans la mesure où ils vivent dans la crainte de subir également les phénomènes d'inondation, qui déprécieraient leurs biens. La DREAL porte ainsi une responsabilité morale et agit pour que la mise en œuvre du PPRT ne soit pas ralentie. Par ailleurs, Mme TOURDOT se dit navrée du dysfonctionnement dans la procédure.

M. SUBRENAT, Mairie d'Ambès

Propose de planifier une présentation du PPRT en préambule d'une prochaine réunion de la CSS.

Mme ALLAUX, DREAL

Assure qu'à cette occasion, il pourra être montré que le travail a été bien réalisé.

<i>Bilan de l'activité des établissements et des nouveaux projets (par les industriels)</i>
--

- **COBOGAL**

M. ARCHAT, Cobogal

Présente le site et son activité.

M. VIGNAUD-SAUNIER, Association Claire Aubarède

Demande si les groupes électrogènes seront hors d'eau lors de la prochaine inondation.

M. ARCHAT, Cobogal

Indique que la dernière cote référencée a été prise en compte. Les groupes électrogènes ont été relevés en conséquence et ont été étanchéifiés.

- **Nouryon**

M. PERRON, Nouryon

Présente le site et son activité.

M. FOURNIER, SEPANSO

S'enquiert du taux de rendement du traitement du chlorate de sodium avec les substrats carbonés dans l'action de dépollution du sol d'une unité, menée par Nouryon.

M. PERRON, Nouryon

Indique que le processus d'élimination est long.

M. FOURNIER, SEPANSO

Demande si le processus génère de nouveaux éléments.

M. LOUBERE, Nouryon

Répond par la négative. Il n'y a pas de « dommage collatéral » lié à cette technique.

M. BAS, ADSHHG

Demande si l'épichlorydryne est toujours présente sur le site.

Mme DE MENORVAL, DREAL

Précise que le suivi de cette substance est opéré par deux inspecteurs.

M. SUBRENAT, Mairie d'Ambès

Demande si la zone de danger que génère cette substance est toujours la même, depuis le rachat par la société Kurita, qui est classée Seveso seuil bas.

Mme DE MENORVAL, DREAL

Assure que la zone de danger est la même. L'objectif était de garder le même niveau de protection des tiers que celui qui était prévu initialement, lorsque le site était unique. Seuls certains outils ne sont plus à la disposition de la DREAL pour contraindre l'exploitant aussi aisément qu'auparavant.

M. SUBRENAT, Mairie d'Ambès

Déplore qu'en fonction du niveau de seuil, les outils diffèrent, alors que le risque ne change pas.

M. LOUBERE, Nouryon

Confirme qu'une des conditions de la vente à la société Kurita était de maintenir *a minima* le même niveau de sécurité qu'Akzo Nobel. Le caractère Seveso seuil bas ne présage pas d'un système de sécurité moindre.

Mme DE MENORVAL, DREAL

Entend y veiller *via* les inspections qui seront réalisées sur le site.

M. SUBRENAT, Mairie d'Ambès

Observe qu'un projet a été lancé pour tester un train à propulsion d'hydrogène destiné au fret.

M. LOUBERE, Nouryon

Se dit intéressé par ce type d'opportunité.

M. VIGNAUD-SAUNIER, Association Claire Aubarède

S'enquiert de la quantité de sel déversée dans le fleuve par an.

M. LOUBERE, Nouryon

Précise que le volume de sel déversé dans le fleuve est inférieur au seuil réglementaire de rejet.

M. PERRON, Nouryon

S'engage à communiquer l'information précise ultérieurement.

Mme ALLAUX, DREAL

Ajoute que la méthode employée pour réglementer les rejets d'eau fera l'objet d'un point spécifique ultérieurement.

M. VIGNAUD-SAUNIER, Association Claire Aubarède

Estime que le cumul des rejets peut s'avérer excessif au final.

Mme DE MENORVAL, DREAL

Indique qu'une demande d'augmentation du seuil de rejet a été formulée par l'exploitant, laquelle était jugée acceptable. Cependant, des solutions sont d'abord recherchées pour réduire les rejets.

M. FOURNIER, SEPANSO

Signale que les temps d'exposition aux produits rejetés (chlorate de sodium, sel) peuvent entraîner des pathologies particulières. Or ces temps sont peu mis en avant.

M. LOUBERE, NOURYON

Assure que le sel ne pose aucun problème d'ordre sanitaire au sein de l'entreprise Nouryon.

- **DPA**

M. ZABALETA, DPA

Présente le site DPA et son activité.

M. BAS, ADSHHG

S'enquiert du niveau du volume de stockage en bout de zone.

M. ZABALETA, DPA

Indique que ce stockage est supprimé.

<i>Présentation des inspections (DREAL – UD33)</i>

Mme ALLAUX, DREAL

Compte tenu de l'heure tardive, invite les membres de la CSS à lire les diapositives concernant les inspections, et, le cas échéant, à communiquer par mail d'éventuelles remarques à leur sujet.

<i>Autres sujets souhaités à l'initiative des participants</i>

M. SUBRENAT, Mairie d'Ambès

Souhaiterait qu'un scénario d'inondation soit simulé sur la presqu'île d'Ambès. Les autres maires de la zone sont favorables à cette démarche. L'exercice serait long à mettre en œuvre mais apparaît nécessaire.

Mme ALLAUX, DREAL

Indique que l'événement peut être envisagé, de manière concertée avec d'autres institutions.

<i>17 heures 20 – Clôture de la réunion</i>
--



Localisation du site

Bec d'Ambès : péninsule
entre Garonne et Dordogne

Superficie : environ 18 ha

orion



Quelques dates



orion

- Avant 1959 : terrains agricoles

- 1959 à 2016 :

fabrication de noir de carbone pour l'industrie du pneu, de produits en caoutchouc, de flexibles et de joint comme agent de renforcement

- COFRABBLACK
- DEGUSSA
- EVONIK
- ORION ENGINEERED CARBONS (depuis 2011)

- Arrêt de l'activité de production : fin 2016

- 2016 à 2018 : études environnementales, mise en sécurité, début du démantèlement

Objectifs du plan de gestion

Proposer un ensemble de mesures de gestion de la pollution le plus adapté à la situation

- Améliorer la qualité des milieux
- S'attacher en priorité aux impacts concentrés
- Garantir un état des milieux compatible d'un point de vue sanitaire avec l'usage futur du site et de son environnement
- Selon une approche technico-économique

orion

Référentiel

orion

Plan de gestion élaboré en conformité avec :

- La méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués : note ministérielle du 19 avril 2017 « relative aux sites et sols pollués - Mise à jour des textes méthodologiques de gestion des sites et sols pollués de 2007 » et guides associés
- La norme AFNOR NFX31-620 "Prestations de services relatives aux sites et sols pollués "de juin 2011, mise à jour de la partie 2 en août 2016
- Arrêtés Préfectoraux du 4 nov 2002 et 17 oct 2017 en application du Code de l'Environnement

Entreprises certifiées dans
le domaine des sites et
sols pollués



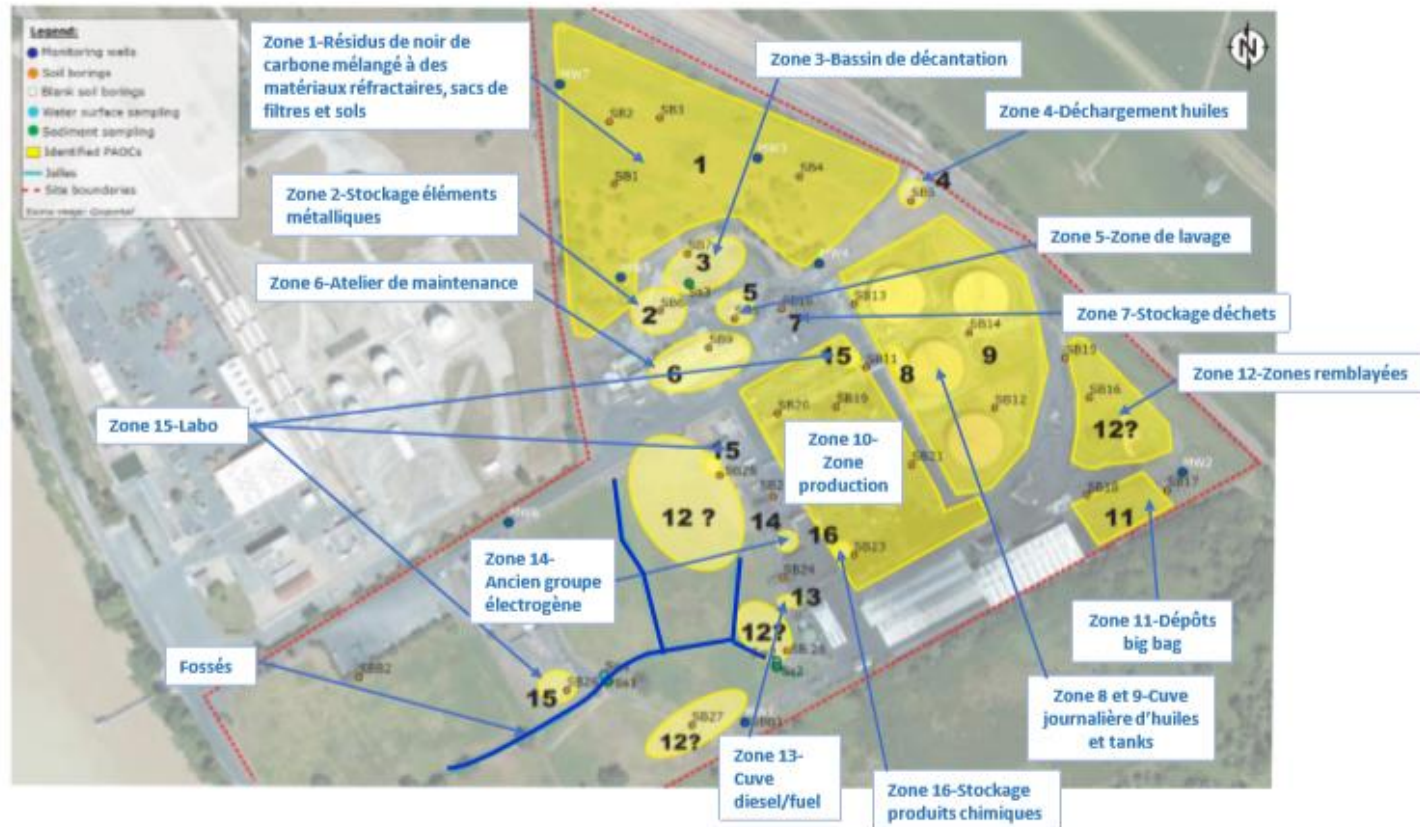
Etude historique et documentaire

orion

Acquérir des informations sur l'historique du site

- nature et localisation des activités actuelles et passées potentiellement impactantes pour les sols et pour les eaux souterraines,
- nature et mode de gestion des produits utilisés,
- accidents éventuels.

Sources potentielles de pollution identifiées sur le site ORION – Etude 2016



Etude de vulnérabilité

orion

Eaux souterraines

- 1^{ère} nappe exploitée à 65-200 m de profondeur :
→ Non vulnérable vis-à-vis du site

Eaux superficielles :

- Garonne à 480 m environ de la zone de production et Dordogne à 660m
- Pêche, activités nautiques, pas de captage d'eaux potables
→ Vulnérabilité faible / site

Zones naturelles protégées

- Pas de zone naturelle protégée sur site
- En limite de site : ZNIEFF type II « Estuaire de la Gironde », Zone Spéciale de Conservation « la Garonne »
→ Vulnérabilité faible / site

Etablissements sensibles

- Pas d'établissements sensibles (écoles, ERP) proches du site

Diagnostics

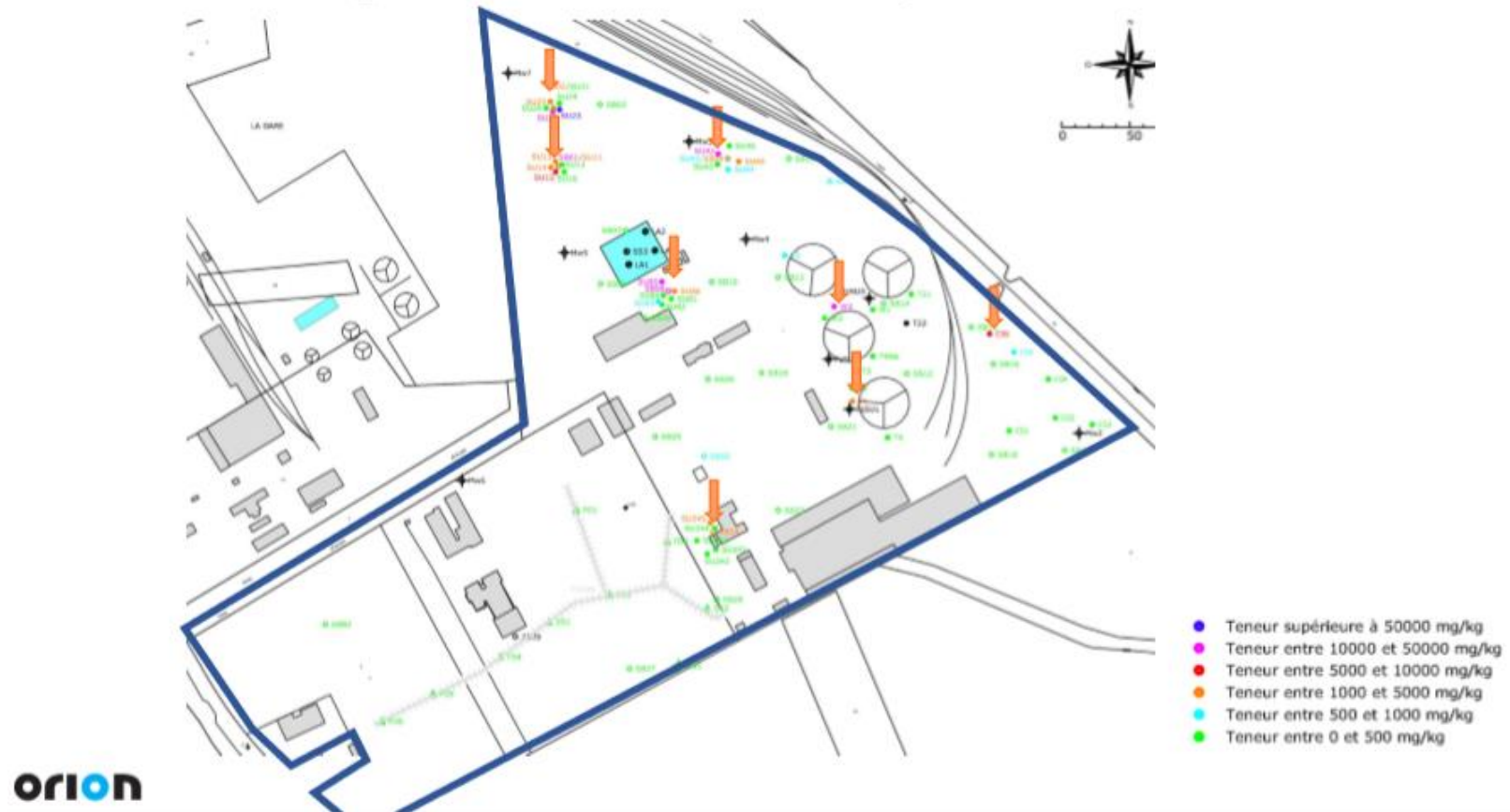
orion

Objectif : Identifier et caractériser les anomalies

- Investigations de terrain : sondages, piézomètres
- Prélèvements des sols, eaux souterraines, eaux superficielles et sédiments
- Analyses en laboratoire agréé
- Investigations réalisées au niveau des sources potentielles de pollution identifiées lors de l'étude historique

Milieu	Total
Sols	74 sondages 134 échantillons analysés
Eaux souterraines	12 piézomètres
Fossés : eaux superficielles, sédiments	11 prélèvements
Lagune	4 prélèvements

Résultats des diagnostics : concentrations en hydrocarbures dans les sols



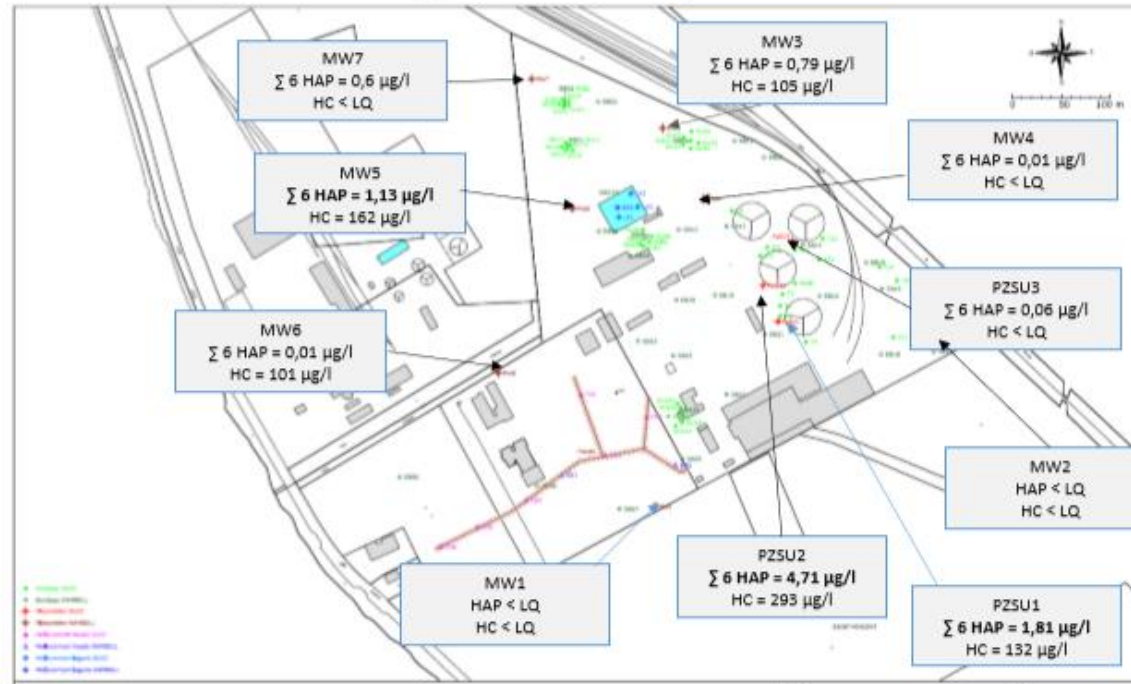
Résultats des diagnostics : concentrations en HAP dans les sols



Résultats des diagnostics : métaux lourds et dioxines / furanes

- Présence ponctuelle de métaux associés aux remblais :
 - répartition diffuse
 - concentrations moyennes du site dans la gamme des anomalies naturelles modérées (statistiques INRA ASPITET), ponctuellement dans la gamme des fortes anomalies
- Présence de traces de dioxines / furanes
 - Concentrations < valeurs de références zone urbaines et industrielles
 - Ponctuellement plus élevées dans la zone nord-ouest
- Impact en cuivre et en zinc dans les sédiments des fossés (Jalles)
- Absence d'impact significatif sur les eaux superficielles des fossés

Résultats des diagnostics : nappe d'eaux superficielle



- Sur site : traces d'hydrocarbures, HAP, métaux lourds, quelques dépassements / NQE mais < aux valeurs de référence eaux « brutes »
- En limite aval : impact faible en HAP et HC

Schéma conceptuel

Représentation schématique :

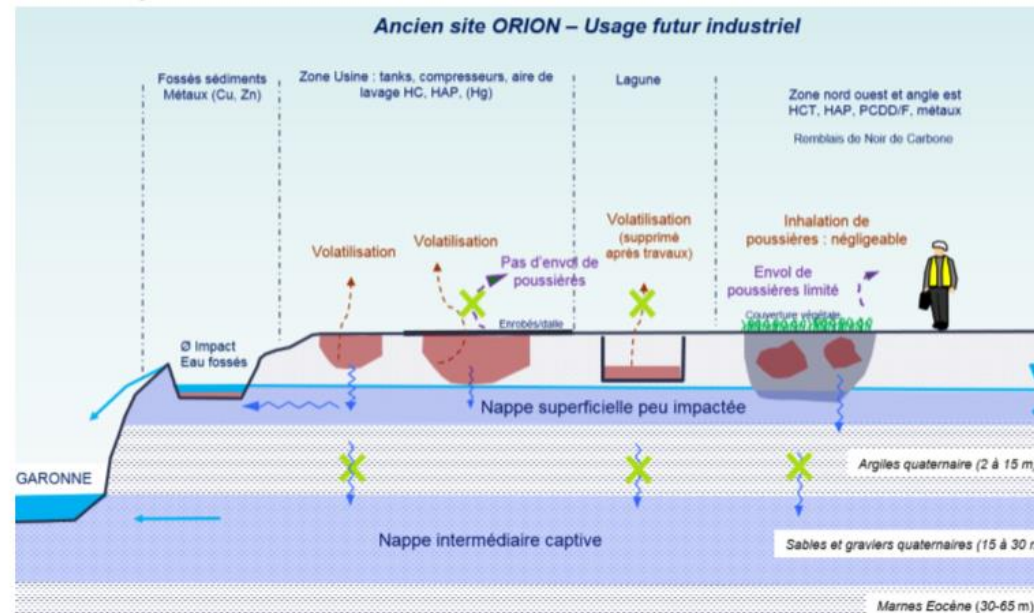
- Source potentielle de pollution : sols
- Voies de transferts : volatilisation, envols de poussières
- Cibles : homme, environnement

Risques si présence des 3 facteurs :



orion

Schéma conceptuel



orion

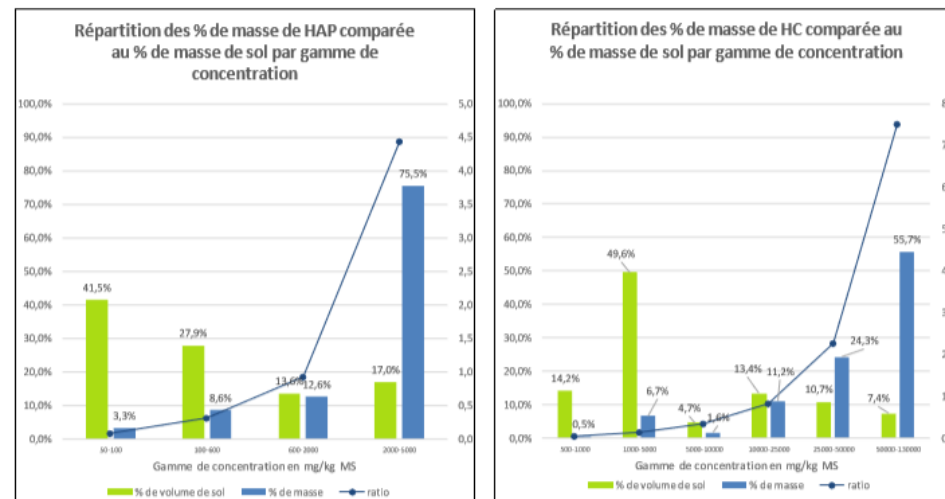
Analyse statistique & Bilan de masse

Objectif : Définir une stratégie de remédiation (Méthodologie BRGM)

- Approche basée sur une estimation de la masse de produit
- Propositions de seuils de dépollution
- 3 secteurs distincts : secteur usine, secteur nord-ouest, fossés



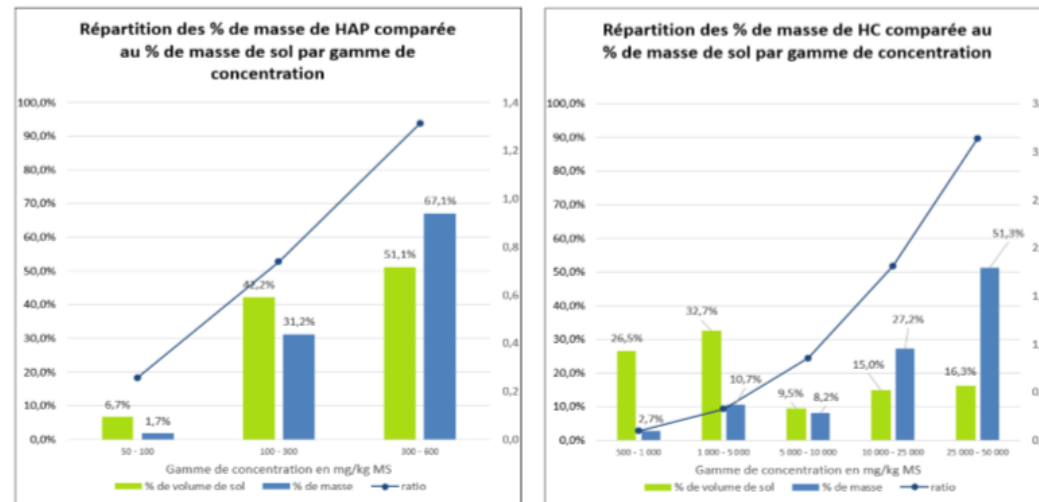
Bilan de masse, zone nord ouest → détermination des seuils permettant d'éliminer un % de masse de polluant important au regard du volume de sols à traiter



% de masse de sol

% de masse de polluant

Bilan de masse, zone usine → détermination des seuils permettant d'éliminer un % de masse de polluant important au regard du volume de sols à traiter

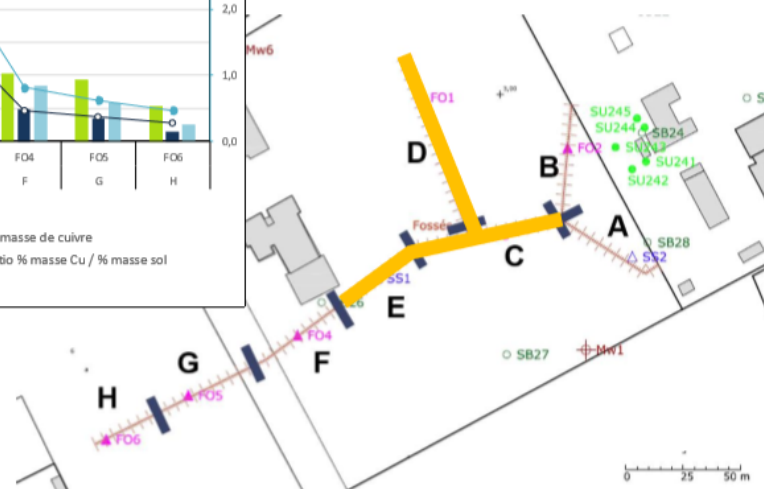
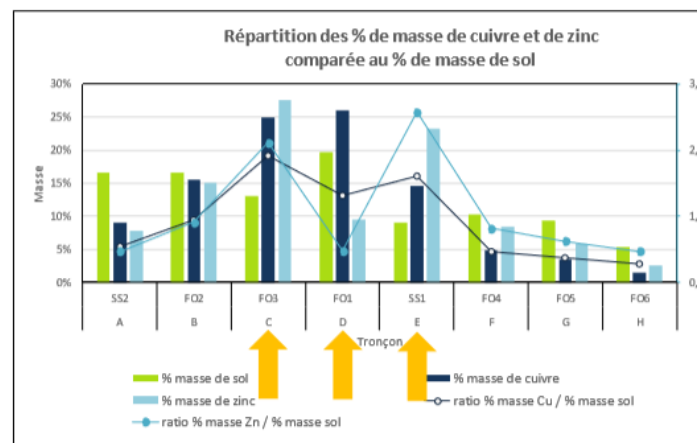


% de masse de sol

% de masse de polluant

orion

Bilan de masse – fossés



orion

Bilan coût-avantages

Objectif : Comparaison de techniques de réhabilitation et proposition de seuils – Enveloppes budgétaires associées

Zone usine et zone nord-ouest

- Excavation des sources des impacts concentrés et élimination hors site
 - Seuils pour les hydrocarbures HC C₁₀-C₄₀ : 25000 et 5000 mg/kg
 - Seuils pour les HAP (Hydrocarbures aromatiques Polycycliques) : 600 et 100 mg/kg
- récupération de 84 % de la masse de polluant sur la zone « nord-ouest » et 90 % sur la zone « usine »

orion

Bilan coût-avantages

Zone Fossés

- Curage des fossés sur plusieurs tronçons
- Récupération d'environ 63 % du cuivre et zinc dans les fossés

Lagune

- Curage de la lagune
- Récupération de 100 % de polluant dans la lagune

orion

Analyse des enjeux sanitaires

Vérifier la comptabilité sanitaire de la qualité des milieux avec l'usage futur du site : industriel

- Définition des voies d'exposition : inhalation de substances volatiles, inhalation de poussières
- Comparaison aux valeurs de référence
- Modélisation et calcul des indices de risques

→ Résultats des calculs :

Site compatible en l'état actuel
avec un usage industriel

orion

Travaux de réhabilitation

Arrêté Préfectoral de travaux de réhabilitation

- Propositions du plan de gestion présenté à la DREAL en 2018, échanges, compléments apportés, présentation CSS Ambès nord
- Arrêté Préfectoral (AP) à venir par la Préfecture

Contenu des travaux et des mesures de gestion

- Excavation des pollutions concentrées identifiées (dans le respect des seuils de dépollution fixés par AP)
- Evacuation et élimination en filières agréées

orion

Restrictions d'usage, servitudes

- Maintien couverture végétale dans le secteur nord-ouest
- Interdiction d'usage des eaux souterraines
- Conservation de la mémoire : transmission de l'ensemble des documents aux futurs propriétaires
- Maintien de la surveillance des eaux

orion

Devenir du site

- Redéveloppement possible pour un **usage industriel**
- **Projet de vente du terrain**

orion



CSS COBOGAL Ambès



04 décembre 2018

OBJECTIF QUALITE SECURITE ENVIRONNEMENT



Présentation du site

Centre Emplisseur de Gaz de Pétrole Liquéfiés (Propane et Butane)



❖ Stockage de **11 500 m³** composé de **7 sphères**

- 2 sphères Butane de 1000 m³
- 2 sphères Butane de 500 m³
- 2 sphères Propane de 2500 m³
- 1 sphère Propane sous-talus de 3500 m³

❖ Pomperie

- 4 postes de chargement vrac ouverts de 5h00 à 18h00 du lundi au vendredi
- 1 poste de retailage permettant la vidange d'un camion-citerne
- 6 postes de déchargement wagons-citernes

❖ Hall d'emplissage composé de **3 lignes de production**

- 1 Ligne bouteilles à valve : 5 kg → 10 kg
- 1 Ligne petites capacités : 10,5 kg → 13 kg
- 1 Ligne grandes capacités : 30 kg → 35 kg

OBJECTIF QUALITE SECURITE ENVIRONNEMENT



Présentation du site

Centre Emplisseur de Gaz de Pétrole Liquéfiés (Propane et Butane)



❖ Effectifs du site : 27 personnes

- 8 Opérateurs d'exploitation polyvalents
- 3 Caristes
- 1 Pompiste
- 4 Mécaniciens
- 4 Administratifs
- 1 Responsable Maintenance, Sécurité, Environnement
- 1 Adjoint QSE
- 1 Responsable Exploitation, Qualité
- 2 chefs d'équipe
- 1 Responsable machine hall d'exploitation
- 1 Directeur

OBJECTIF QUALITE SECURITE ENVIRONNEMENT



Présentation du site

Centre Emplisseur de Gaz de Pétrole Liquéfiés (Propane et Butane)



❖ Activité du site :

- Chargement de camions citernes
- Déchargement de wagons citernes
- Déchargement de Navire
- Emplissage de bouteilles (20 catégories)
- Mise en palettes et expédition des bouteilles pleines
- Contrôle périodique des bouteilles



❖ **8 300 clients vrac approvisionnés**

❖ **16 dépôts de bouteilles desservis sur 11 départements**

❖ **2,7 millions de bouteilles emplies et expédiées**

OBJECTIF QUALITE SECURITE ENVIRONNEMENT



Activité



Activité et organisation	2018	2017	2016
Activités vrac (tonnes)	108 712	108 946	87 726*
Wagons déchargés	1 977	2 247	922*
Navire déchargés	26	16	23*
Camions Petits Porteurs chargés	4 074	4 093	2 712*
Camions Gros Porteurs chargés	4 213	4 219	2 515*
Activités conditionné (tonnes)	32 876	32 224	21 136*
Porteurs chargés	2955	2 937	1961*

* Activité 2016 sur 9 mois du 01/01/2016 au 30/09/2016.

OBJECTIF QUALITE SECURITE ENVIRONNEMENT



Sécurité

Formation du personnel (Hors intérimaires)



Formation	2018	2017	2016
Effectifs	27	28	28
Astreinte sécurité – POI (1 an)	6	5	6
Sensibilisation ATEX (3 ans)	3	5	1
CACES (5 ans)	4	3	0
Habilitation électrique (3 ans)	0	11	1
Agrément bouteilles (5 ans)	3	1	2
Sensibilisation Sécurité GPL (5 ans)	0	0	21
Equipements Sous-Pression (5 ans)	2	5	5
SST (1an)	9	9	10
Radioprotection (5ans)	0	0	1
Pompiste (5ans)	3	1	5
Manœuvres voies ferrées (3 ans)	7	6	2
Exercice sur feu réel (1 an)	23	27	24
MMR (5 ans)	0	12	0

OBJECTIF QUALITE SECURITE ENVIRONNEMENT



Sécurité

Formation intervenants extérieurs



Formation sécurité intervenants extérieurs	2018	2017	2016
Total			
Accueil sécurité :	174	215	191*
Plan de prévention annuel :	28	28	24*
Chauffeurs :	36	19	9*

* Activité 2016 sur 9 mois du 01/01/2016 au 30/09/2016.

OBJECTIF QUALITE SECURITE ENVIRONNEMENT



Sécurité

Plans de secours et exercices



❖ Mise à jour des plans de secours

- POI – Plan d'Opération Interne – Juin 2017
- PPI – Plan Particulier d'Intervention – Janvier 2001



❖ Exercice effectués en 2018 : 7

- Exercices internes mensuels : 7

❖ Exercice effectués en 2017 : 8

- Exercices internes mensuels : 7
- Exercice PSI appontement: 07/12/2017

❖ Exercice effectués en 2016 : 8*

- Exercices internes mensuels : 7
- Exercice annuel avec coordination du SDIS : 02/02/2016 POI/PPI

* Activité 2016 sur 9 mois du 01/01/2016 au 30/09/2016.

OBJECTIF QUALITE SECURITE ENVIRONNEMENT



Sécurité

Evènements sécurité



❖ Nombre de mises en sécurité sur alarme en 2018 : 13

- 3 Alarmes gaz 50% L.I.E. sous le hall d'emplissage
- 3 Alarme gaz 50% L.I.E. au niveau du Tri Fin
- 3 Alarmes gaz 50% L.I.E. (dérive capteur)
- 1 Bouton d'alarme percuté par erreur
- 1 Alarme Incendie (dérive du capteur flamme postes wagons)
- 2 Niveau Très Haut sur 1 sphère butane (dérive d'une sonde LARCO)

Presqu'accidents – Incidents – Accidents 2018 :

- Accident : 0
- Incidents : 1 le 12/12/2017 pour déraillement du 1^{er} bogie d'un wagon citerne vide au niveau du taquet dérailleur de l'embranchement SNCF + 1 pour début de déchargement d'un wagon Propane dans 1 sphère butane.
- Incidents mineurs : 15 (pré-alarmes gaz à 20% de la LIE)
- Presqu'accidents : 1 (dérive de capteur flamme)

OBJECTIF QUALITE SECURITE ENVIRONNEMENT



REX industriel du site



❖ Nombre de REX partagés en 2018 : 5

- REX PZ sur doigt coincé en manipulant une P35
- REX PZ sur contusion et doigt coincé en manipulant une P35
- REX AZFZ sur problème de vanne de purge sur un bras de déchargement camion
- REX COBOGAL sur non fermeture du CISC suite problème d'obturation de l'embout fretté du purgeur d'air
- REX AZFZ sur fuite de gaz sur le bouchon opposé de la canalisation liquide d'un wagon-citerne

L'ensemble des REX ont été analysés et le cas échéant ont donné lieu à modification de consignes, à sensibilisation, à modification de matériel, etc.

OBJECTIF QUALITE SECURITE ENVIRONNEMENT



Sécurité

Analyse des risques et Evolution des installations



❖ Dernière mise à jour de l'étude de danger :

- Février 2016
- Dernier complément envoyé en Juin 2018

OBJECTIF QUALITE SECURITE ENVIRONNEMENT



Sécurité

Analyse des risques et Evolution des installations



❖ Travaux 2018 : 185 000€

- Remplacement éclairage voies ferrées par Led suite vol = 62 000€
- Remplacement Anciens luminaires par éclairage Led = 47 000€
- Balise de détection gaz de chantier + Centrale de gestion = 19 000€
- Réfection passage à niveau voie ferrée Chemin S8 = 14 000€
- Achat d'un système anti crue (Garage chariot élévateurs) = 12 000€
- Mise en place d'un appel GSM sur double détection gaz = 10 000€
- Remise en état compresseur gaz cuve des purges = 7 000€
- Remplacement vidéosurveillance appontement = 4 000€
- Remplacement système d'accès biométrique site = 3 000€
- Sonde niveau très haut sphère butane = 3 500€
- Equipement de sécurité pour personnel = 2 500€
- Modélisation des 2 scénarios additionnels sur la cuve de collecte de purge = 1 000€

OBJECTIF QUALITE SECURITE ENVIRONNEMENT



Sécurité

Contrôles 2018 (liste non exhaustive)



- ❖ **Contrôle thermographique des armoires électriques du site,**
- ❖ **Maintenance annuelle du bras marine,**
- ❖ **Maintenance des 2 groupes électrogènes PERKINS,**
- ❖ **Vérification réglementaire semestrielle détection Gaz et Flammes,**
- ❖ **Maintenance annuelle des bras de chargement camions et déchargement wagons,**
- ❖ **Maintenance annuelle des compresseurs gaz,**
- ❖ **Contrôle protection cathodique sphère talutée et pipelines,**
- ❖ **Contrôle réglementaire DCMT + CISC,**
- ❖ **Inspections Périodiques des appareils à pression et tuyauteries,**
- ❖ **Vérification complète annuelle du système de protection et détection foudre du site,**
- ❖ **Etc.**

OBJECTIF QUALITE SECURITE ENVIRONNEMENT



Sécurité

Audits et Inspections



❖ **Audit SGS interne :**

- 11 Octobre 2018

❖ **Inspection DREAL :**

- 27 Avril 2018



OBJECTIF QUALITE SECURITE ENVIRONNEMENT



Merci de votre attention



Commission de suivi des sites

Mairie d'Ambès, mardi 04 décembre 2018

Nouryon

- Présentation du site et du produit
- Faits marquants
- Projets d'amélioration
- Suivi des MMR
- Bilan pollution des sols au chlorate
- Investissements environnementaux
- Bilans actions réglementaires
- Focus sur les rejets effluents liquides

Nouryon

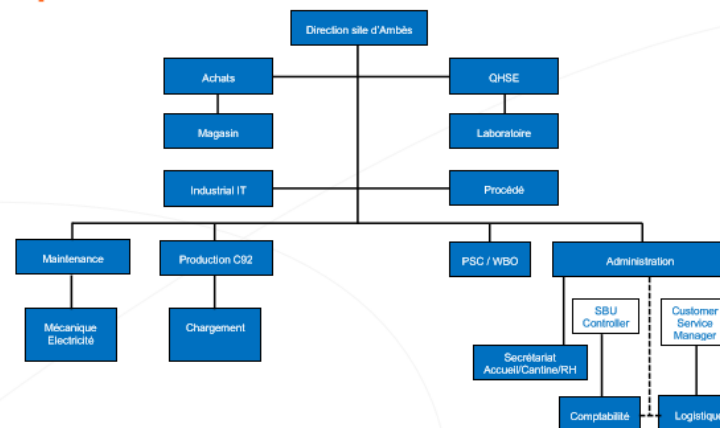
Présentation du site



3

Présentation du site

>> Effectifs : 46 personnes



Présentation du site

>> Démarrage du site en 1992

>> Fonctionnement usine en permanence en 5X8

>> Site certifié ISO 9001 et 14001 version 2015 et ISO 50001 version 2011

>> Société hyper-électrointensive

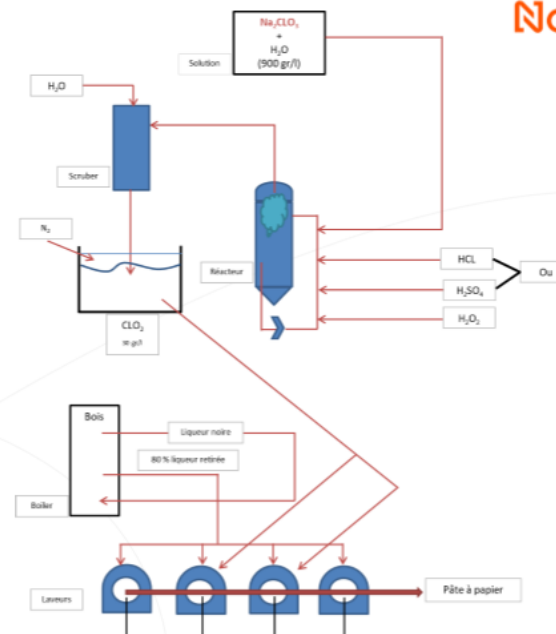
>> Capacité de fabrication de 70.000 tonnes de chlorate de sodium par an, grâce à un procédé d'électrolyse du sel et de l'eau

>> Fait partie d'une entité mondiale dont le métier est la chimie de spécialité avec 140 usines dans 80 pays.

Nouryon PP template 5

Présentation du site

Schéma simplifié expliquant l'utilisation du chlorate de sodium dans le process de blanchiment de la pâte à papier.



Nouryon PP template 6

Faits marquant

>> Vente de l'unité SWS à KURITA le 01 février 2018

>> 01 octobre 2018: Rachat de la division chimie de spécialité du groupe Akzo Nobel, dont le site d'Ambès fait partie, par la fond d'investissement américain CARLYLE

>> Changement de nom : L'ancienne division chimie d'Akzo Nobel porte désormais le nom NOURYON

NB : Pour l'instant, l'entité légale de la société reste toujours Akzo Nobel Pulp and Performance Chemicals SAS

7

Nouryon

Projets d'amélioration

>> Recherche active de débouchés pour la valorisation de l'hydrogène relâché à l'atmosphère (3.300 tonnes)

Impact : Valorisation énergie verte

>> Changement de cellules d'électrolyse contribuant à l'amélioration de l'efficacité de courant

Impact : Diminution de la consommation énergétique

>> Deuxième phase de réfection des caniveaux de l'usine

Impact : Prévention des pollutions des sols

8

Suivi des Mesures de Maîtrise des Risques (MMR)

>> Inspection des équipements dans le cadre de leur maintenance préventive :

Scénario d'accidents majeurs	DESIGNATION	NOM	FREQUENCE D'INSPECTION	DERNIERE INSPECTION	RESULTATS INSPECTION	PROCHAINE INSPECTION	COMMENTAIRES
Epanchage d'acide chlorhydrique	Détecteur HCL dans rétention	AT111	6 mois	23/08/2018	Conforme	23/12/2018	
	Niveau très haut cuve d'acide T111	LSH112	12 mois	X	X	27/12/2018	1ère inspection le 27/12/18
	Niveau analogique cuve d'acide T111	LT104	12 mois	X	X	27/12/2018	1ère inspection le 27/12/18
Décomposition de chlorate de sodium : - Dans un silo de stockage - Dans un wagon	Disque de rupture silo T807	RD8032	24 mois	01/02/2017	Conforme	22/01/2019	
	disque de rupture silo T808	RD8033	24 mois	01/02/2017	Conforme	22/01/2019	
	Contrôleur de pression silo T807	PT807	6 mois	05/08/2018	Conforme	11/12/2018	
	Contrôleur de pression silo T808	PT808	6 mois	05/08/2018	Conforme	11/12/2018	
	Peson silo T807	WT805	12 mois	02/07/2018	Conforme	02/07/2019	
	Peson silo T808	WT806	12 mois	02/07/2018	Conforme	02/07/2019	
	Température dans D704	TT701	6 mois	20/08/2018	Conforme	16/02/2019	
	Température dans sécheur H703A	TT721	6 mois	02/07/2018	Conforme	01/12/2018	

9

Suivi des Mesures de Maîtrise des Risques (MMR)

>> Contrôles, tests des chaînes instrumentées (interlock, alarmes) :

	NATURE	FREQUENCE	DATE TEST	RESULTAT
PT807 et PT808	ALARME	Nouvelle fréquence passée à 18 mois	30/11/2018	OK
ZSL823 trappe de FD811	INTERLOCK arrêt ALIM SILOS	Nouvelle Fréquence : 18 mois Test prévu 12/2018	15/04/2015	OK
ZSL825 trappe de FD811	INTERLOCK arrêt ALIM SILOS	Nouvelle Fréquence : 18 mois Test prévu 12/2018	15/04/2015	OK
WI805	INTERLOCK arrêt ALIM SILOS	Nouvelle Fréquence : 18 mois Test prévu 12/2018	15/04/2015	OK
WI806	INTERLOCK arrêt ALIM SILOS	Nouvelle fréquence : 18 mois Test prévu 12/2018	15/04/2015	OK
TT701	ALARME	Nouvelle fréquence passée à 18 mois	15/08/2018	OK
TT721	INTERLOCK arrêt brûleur / chauffe électrique	Nouvelle fréquence passée à 18 mois	15/08/2018	OK
FD811 - détection rotation	INTERLOCK Arrêt de rotation des équipements mécaniques de convoyage	Nouvelle fréquence passée à 18 mois	15/04/2015	OK
Détection HCL	INTERLOCK - et interlockage de la pompe	Nouvelle fréquence passée à 18 mois	Pompe non utilisée	/
Niveau haut T111 (HCl)	ALARME	Nouvelle fréquence passée à 18 mois	30/11/2018	OK

10

Bilan pollution des sols au chlorate

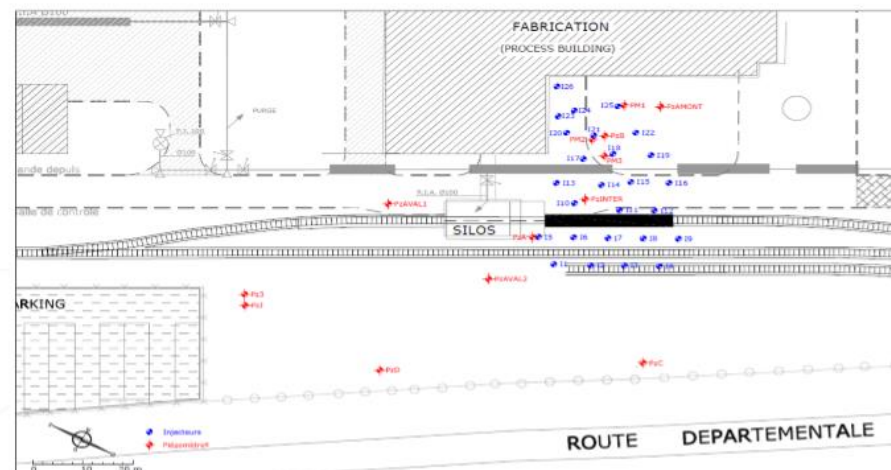
>> Contexte :

- Pollution au chlorate de sodium de la nappe des remblais au niveau de la zone de chargement du produit fini. Cette pollution est liée à des défauts d'étanchéité de la zone de rétention. Aucun impact hors site.
- Arrêt du lavage des citernes de chargement
- Réfection de la zone de rétention du poste de chargement
- Avril 2013 : Etablissement d'un plan de gestion avec un choix de technique de dépollution par bioremédiation (injection de substrats carbonés dans les sols)
- 2016 : Début du projet de dépollution

11

Bilan pollution des sols au chlorate

>> Localisation :



12

Bilan pollution des sols au chlorate

>> Résultats à juin 2018 :

SUBSTANCE	Moyenne PZ Etat 0	Moyenne PZ Etat 8-8bis	Abattement
Perchlorate	370,91 mg/l	163 mg/l	-66 %
Chlorate	7656,35 mg/l	122 mg/l	-98 %
Chlorure	1220,91 mg/l	1025 mg/l	-16 %

>> Suite du projet :

- Interprétation des 2 dernières campagnes
- Conclusions sur la première phase au terme de 2 ans et demi de remédiation

13

Investissements environnementaux

>> 2017 : Certification ISO 50001 pour améliorer les performances énergétiques

- Coût de la mise en place du système : 79.000 Euros

>> 2016/2017/2018 : Remplacement des équipements de refroidissement, moins consommateurs en énergie, et optimisation de leurs performances

- Coût des équipements : 875.000 Euros

>> 2018 : Amélioration du système de lavage des poussières de chlorate avant rejet à l'atmosphère

- Coût pour l'amélioration des installations : 45.000 Euros

14

Bilan actions réglementaires

>> Inspection du 26/09/2017 :

- 100% de réponses données à l'administration

>> Inspection du 23/11/2017:

- 100% de réponses données à l'administration sur le sujet du SGS

>> Inspection du 31/05/2018:

- 100% de réponses données à l'administration

15

Focus rejets effluents liquides

(Demande suite inspection DREAL de mai 2018)

>> Problématique : Limiter les dépassements en chlorure (max 22,3 mg/l) sur les rejets à la Dordogne des effluents liquides de l'usine.

>> Actions :

- Révision des séquences de purge de l'évaporateur à sel
- Monitorer les teneurs en sel dans le bac de neutralisation
- Mise en place d'actions systématiques et d'outils automatisés permettant de maîtriser les teneurs en chlorure

>> Résultats :

- Baisse mensuelle en moyenne de 35% des teneurs en chlorure sur ce rejet
- Moyennes mensuelles systématiquement en dessous du seuil de rejet

16

ANNEXE 4 – REVUE DE DIRECTION – COMPTE RENDU – Partie SGC

 SPBA	REVUE DE DIRECTION COMPTE RENDU – Partie SGS	Date : 30/01/2018 Page : 1/5
--	---	---------------------------------

Rédacteur : JM ZABALETA		Visa :	
<u>Présents :</u>		<u>Absents :</u>	
Patrick BRZOKEWICZ	Frédéric TRUFFAUT		
Véronique BELLOCQ	Christelle CHATAIGNAT		
Eric VIAUD	David CHELLE	-	
Stéphane JACMAIN	Jean Marc ZABALETA	-	

1) La Politique PPAM :

a) Politique de Prévention des Accidents Majeurs

La politique Hygiène Sécurité Environnement – PPAM a été révisée le 21 septembre 2017.

L'organigramme a été révisé le 08/09/2017 après l'arrivée de messieurs Patrick BRZOKEWICZ et Yaniv BENZAZON ainsi que le départ de M José VAUBOURGOIN.

Il n'y a eu aucun changement pour la gestion des processus.

2) Bilan de l'activité de 2017 et perspectives 2018 :

b) Activité 2017 sur DPA Bassens

L'année 2017 s'est terminée avec une baisse d'activité globale de 2.15 % tout trafic confondu par rapport à 2016.

c) Activité 2017 sur DPA Bayon

Seuls les 4 réservoirs de la cuvette 4 ont été exploités.

Des transferts ont été réalisés dans le cadre du renouvellement du produit.

d) Activité 2017 sur SPBA

Les volumes transférés vers Bassens sont en baisse d'environ 9.5 % par rapport à 2016.

e) Perspectives pour 2018

Les perspectives pour l'année 2018 sont équivalentes à l'année 2017.

Dans le contexte économique et écologique actuels, nous prévoyons une baisse d'activité de l'ordre de 2%.

3) Les résultats des audits internes et externes :

a) Retour sur les audits internes 2017

- La surveillance des chantiers doit être renforcée
- Les visites de contrôle aux postes de chargement doivent être également poursuivies
- Le contrôle du port des EPI doit être accentué en 2018
- Le personnel DPA doit progresser en matière de sécurité et de sureté

- Les contrôles d'alcoolémie doivent être renouvelés sur les deux sites.

Audits terrain :

44 audits terrain réalisés en 2017, essentiellement sur les chantiers et sous les postes de chargement.

b) Audit externe en 2017 :

Il y a eu 12 audits/inspections externes en 2017

Le tableau de suivi des actions général a été mis à jour suite aux audits.

4) Bilan sécurité et événements marquants :

Nous pouvons constater une baisse du nombre de fiches d'événements lié à la fiabilisation des installations.

Une personne d'une entreprise extérieure a un accident de travail avec arrêt suite à un choc d'un flexible d'air comprimé au niveau de sa poignée.

Sur l'année 2017, nous pouvons constater une augmentation de presque accident : 5 presque accidents dont 3 liés à la co-activité entre entreprises. Ces presque accidents ont été analysés au même titre que les accidents de travail.

5) Bilan environnemental :

a) Les rejets atmosphériques

• Bassens

1. En 2017, nous avons rejeté, sur la base de calcul théorique selon l'arrêté ministériel du 3 octobre 2010, 20.6 tonnes de COV, valeur en hausse 17%, liée essentiellement à une augmentation des capacités de stockage en essence.

• Ambes

En 2017, les rejets de SPBA sont estimés à 17.5 tonnes, valeur en progression suite à la réaffectation du bac R603 en essence depuis septembre 2017.

• Bayon

Pas de stockage, ni de chargement d'essence sur Bayon en 2017, donc absence de rejets.

b) Surveillance des eaux de surface

En 2017, nous avons eu un dépassement en MES et un dépassement en DCO à Bayon.

c) Surveillance des substances dangereuses pour l'environnement. (RSDE)

Après une campagne initiale réalisée en 2013, une surveillance pérenne a été mise en place pour 4 paramètres : Zinc (pour les 3 sites) et Arsenic, Nonylphénols et Xylène pour Bassens.

d) Surveillance des eaux souterraines

Il y a eu aucun dépassement de seuils réglementaires en hydrocarbures sur les contrôles des eaux souterraines.

6) Les actions préventions et correctives réalisées en 2017

a) *Les actions correctives et préventives améliorant la sécurité et l'environnement*

- **Bassens**
 1. Renforcement de la DCI : refonte de l'automatisme incendie
 2. Poursuite de l'instrumentation de la DCI
 3. Sécurisation des réseaux informatiques
 4. Mise en place de détecteurs vapeurs dans les tranchées pétrolières et les postes de chargement des camions
 5. Entretien des réservoirs 3, 9, 22 et 25
 6. Remplacement de l'échangeur thermique de l'URV
 7. Poursuite du plan de contrôle des canalisations d'usine
- **Bayon**
 1. Modification de la rétention gare de raclage et installation d'une gare à boule
- **SPBA**
 1. Poursuite de la mise en place de la conduite centralisée
 2. Poursuite des inspections des égouts enterrés et début des réparations
 3. Mise en place des boîtes à mousse et couronne incendie sur le réservoir 516 et pose de déversoirs sur le parc EDF
 4. Sécurisation des réseaux informatiques
 5. Travaux réhabilitation des réseaux électriques avec la suppression de la sous station A, la suppression de la sous station F et la mise en place d'une alimentation 15000 V et de nouveaux transformateurs P2 et P3
 6. Suppression des transformateurs ayant contenu des PCB
 7. Amélioration du réseau de contrôle des eaux souterraines et la suppression de 25 piézomètres anciens
 8. Déplacement de la sirène PPI
 9. Entretien des réservoirs 511 et 516
- **Canalisations de transport**
 1. Remplacement du détecteur à boule à la gare d'arrivée à Bassens

b) *Les actions correctives et préventives améliorant la qualité*

- Réaffectation des réservoirs afin d'augmenter les capacités de stockage en essence
- Optimisation de la répartition des platines d'additivation des clients
- Mise en place d'un outil spécifique de suivi des inspections des réservoirs et des cuvettes (visites de routines, visites quinquennales et décennales)

c) *Bilan des dépenses financières en termes d'investissement et gros entretien réalisés en 2017*

• **Société DPA :**

Désignation	Investissements en €	Gros Entretien en €
Cumul des dépenses	1 481 751	1 096 696
Dont Cumul dépenses SSE	1 192 849	1 024 193
Dont total des dépenses liées à la sécurité / sureté / environnement	2 217 042 euros	

• **Société SPBA :**

Désignation	Investissements en €	Gros Entretien en €
Cumul des dépenses	1 421 381	746 073
Dont Cumul dépenses SSE	1 306 076	481 051
Dont total des dépenses liées à la sécurité / sureté / environnement	1 787 127	

d) *Bilan des dépenses financières en termes d'investissement et gros entretien réalisés en 2017*

• **Bassens et Bayon**

- Mise en service de la nouvelle pompe incendie de Bassens
- Création de la nouvelle ligne d'alimentation de la pomperie incendie
- Mise en service des caméras thermiques et intrusion
- Adaptation de l'outil de chargement des camions citernes
- Amélioration du TGBT
- Entretien des réservoirs 2, 32, 33 et stockage d'éthanol
- Amélioration du système de traitement des effluents liquides
- Amélioration de la signalétique du site de Bassens

• **SPBA**

- Mise en place de moyens fixes d'extinction et d'automatisation de la DCI
- Réaménagement du traitement des effluents.
- Entretien des réservoirs 504, 3001, 3102, 3207 et 3209

7) Retours d'expérience :

Les incidents sont d'avantage analysés et mieux communiqués lors de la réunion quotidienne (réalisation d'arbres des causes) avec un rappel des règles de base en matière de sécurité.

Les principales actions / décisions prises dans le cadre du retour d'expérience :

- Maîtrise dans la gestion et la réalisation des travaux de réparation des canalisations de transports
- Amélioration/fiabilisation des automatismes
- Mise en place d'une nouvelle installation DCI relié à l'eau industrielle afin de limiter les effets de bouchages des consommateurs (gicleurs en particulier)
- Augmentation des manipulations des vannes DCI pour limiter les blocages

8) Evaluation des risques :

 S P B A	REVUE DE DIRECTION COMPTE RENDU – Partie SGS	Date : 30/01/2018 Page : 5/5
--	---	---------------------------------

Un porter à connaissance a été transmis à la DREAL pour pouvoir modifier les capacités de stockage en essence et s'adapter aux évolutions du marché

9) Le plan de formation :

Les formations réglementaires ont été réalisées :

- Formations « feu » locales ont été organisées dans un camion spécialisé
- Formations « feu réel » au centre du GESIP de Vernon
- Formation/recyclage SST
- Habilitations électriques (habilitation / consignation BT)
- Formation cariste et nacelle: formations initiales et renouvellements réalisées
- Formation Fer : conduite locotracteur, manoeuvres
- Formation à la sureté

Les formations complémentaires ont été réalisées sur les sujets suivants:

- Maintenance des infrastructures ferroviaires
- Prévention risques des travaux en hauteur

En 2018, les formations programmées sont :

- Recyclage « Conseiller à la Sécurité – ADR/RID » + sensibilisation selon 1.3 de l'ADR
- Formations « feu –GESIP (RCD1/SD2) »
- Formations DCI suite évolutions automatisme
- Cursus Management en situation d'urgence : Gestion de sinistre – GESIP
- Sensibilisation risques ATEX
- Renouvellement CACES et conduite locotracteur
- Habilitations électriques
- Habilitations SST
- Travaux en hauteur

10) Dossiers réglementaires :

L'étude de danger de Bayon doit être complétée en 2018 afin de répondre aux demandes d'informations complémentaires formulées par la DREAL

11) Gestion des situations d'urgence

Les exercices incendies ont été réalisés mensuellement sur chaque site.

La DCI des postes de chargements de Bassens est testée hebdomadairement (samedi matin).

Un exercice sureté/POI/PPI a été réalisé le mardi 19 décembre 2017.

Une mise à jour complète du POI de Bayon a été réalisée et transmis à la DREAL .

Un exercice sureté a été piloté par le GPMB le 22 novembre 2017

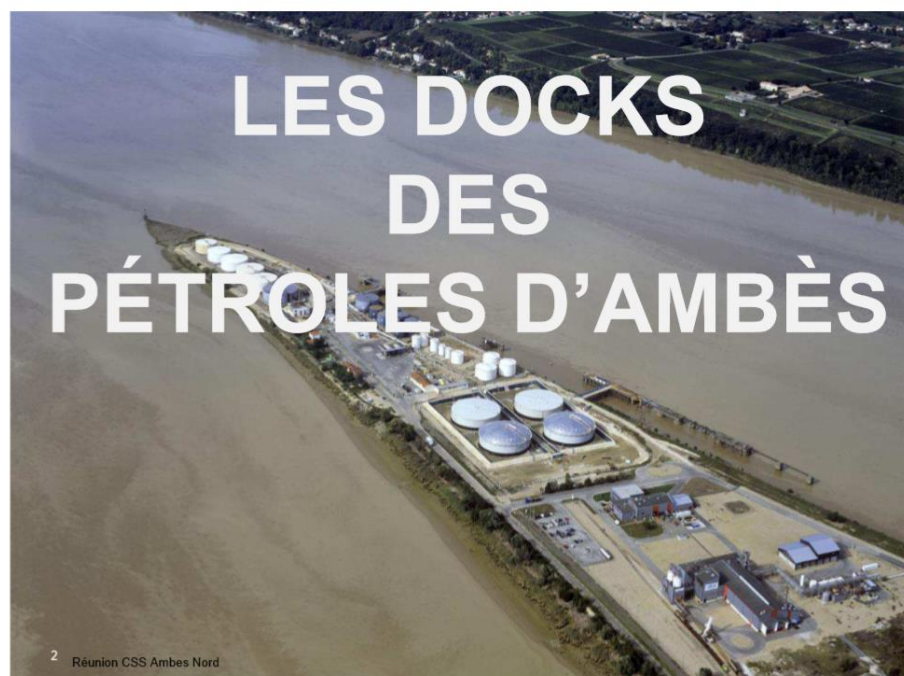
Les trois PSI ont été revus.

FIN DE LA REVUE SGS

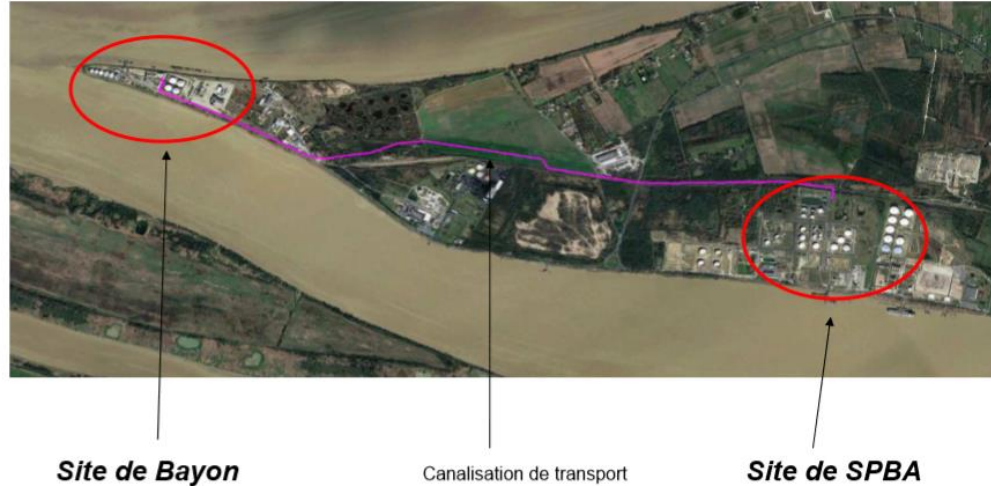


Réunion CSS Ambes Nord

(4 décembre 2018)



Situation du site



Activité du site



Exploitation du site :

- Le site de Bayon est considéré comme une extension du site de SPBA opéré par DPA
- L'activité du site est de stocker du gazole dans 4 réservoirs
- Le pilotage du site se fait entièrement depuis le site de SPBA à travers la conduite centralisée.
- Les transferts de produit entre SPBA et DPA Bayon se font via la canalisation de transport reliant les deux sites.

Activité du site



Cuvette 4- Stockage de Gazole

Activité du site



Stockage :

- Uniquement la cuvette 4 est en exploitation
- Les anciens réservoirs rivetés ont été enlevés
- Les chaudières ont été démantellées
- Tous les réservoirs non exploités ont été vidés

Maitrise des risques



- Entretien périodique des réservoirs
- Inspection périodique des tuyauteries en exploitation
- Tests mensuels des équipements incendie
- Tests périodiques de l'ensemble des équipements de sécurité
- Site sous vidéosurveillance et système de contrôle des accès